



# Fiche pédagogique

## Thématique loi Alur 04 : Les conditions d'exercice de l'activité d'agent immobilier (7 heures)

*(dont 2 heures à la non-discrimination à l'accès au logement et dont 2 heures portant sur les autres règles déontologiques).*

### Présentation de la formation

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) est venue modifier la loi « Hoguet » n° 70-9 du 2 janvier 1970. Ces modifications ont pour objectif de « renforcer la formation, la déontologie et le contrôle des professions de l'immobilier ». La loi soumet donc les professionnels de l'immobilier à une obligation de formation continue.

Au cours de trois années consécutives d'exercice, la formation continue inclut au moins deux heures portant sur la non-discrimination à l'accès au logement et au moins deux heures portant sur les autres règles déontologiques.

Cette formation continue assure également la mise à jour des connaissances, avec une durée minimale de 14 heures par an ou 42 heures sur trois ans.

Cette formation est dispensée 100 % à distance, depuis une plateforme e-learning. Un accès 7/7 jours et 24/24 heures.

Ne pas suivre cette formation peut entraîner des sanctions, notamment le non-renouvellement de la carte professionnelle.

### Programme de formation

Ce programme de formation est prévu par le décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

### Durée

**7 heures**

**1 mois d'échange avec le formateur à compter de l'inscription.**

SAS 2V177, 60 rue François I<sup>er</sup>, 75008 Paris, France  
948 447 065 R.C.S. Paris | Naf : 8559A

« Enregistré sous le numéro NDA 11756870575 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État » (article L.6352-12 du code du travail)  
(auprès du préfet de la région de : Île-de-France)

Site Internet : <https://2v177.com> | Mail : [contact@2v177.com](mailto:contact@2v177.com) | Tel : +33 7 53 28 48 06



## Coût de la formation

199 euros TTC

## Modalités d'accès

**Identifiant** : votre adresse mail (donnée lors de votre inscription)

**Mot de passe** : Mot de passe à modifier dès la première connexion

**Espace apprenant** :

<https://36457817.teachizy.fr/formations/loi-alur>



### L'apprenant à la possibilité de nous solliciter

× Référent Handicap : Pierre-Yvan KANGA

× Mobile : 07 53 28 48 06

× Courriel : [contact@2v177.com](mailto:contact@2v177.com)

× Formulaire de contact dédié :

<https://2v177.com/accessibilite-psh/>

## La thématique de 7 heures : Les conditions d'exercice de l'activité d'agent immobilier

**Thématique Alur 4 : Les conditions d'exercice de l'activité d'agent immobilier (dont 2 heures à la non-discrimination à l'accès au logement et dont 2 heures portant sur les autres règles déontologiques).**

Chaque fiche pédagogique est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://2v177.com>

**A noter** : Chaque personne assujettie à l'obligation de formation doit impérativement se former au moins 2 heures sur la déontologie et 2 heures sur la non-discrimination à l'accès au logement, au cours de trois années consécutives d'exercice.

SAS 2V177, 60 rue François I<sup>er</sup>, 75008 Paris, France  
948 447 065 R.C.S. Paris | Naf : 8559A

« Enregistré sous le numéro NDA 11756870575 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État » (article L.6352-12 du code du travail)  
(auprès du préfet de la région de : Île-de-France)

Site Internet : <https://2v177.com> | Mail : [contact@2v177.com](mailto:contact@2v177.com) | Tel : +33 7 53 28 48 06



## Objectifs de la formation loi Alur

### **A l'issue de la formation, les apprenants devront être capables de :**

- Connaître la loi Hoguet et son champ d'application
- Explorer les conditions d'accès à la formation
- Connaître les conditions d'exercice de la profession
- Reconnaître les différents mandats.
- Se sensibiliser au code de déontologie.
- Se sensibiliser à la non-discrimination pour l'accès au logement

## Programme de formation

### **Partie 1 : La loi Hoguet et son champ d'application**

#### **1) La loi Hoguet et les modifications apportées par la loi Alur**

1. Les grandes lignes de la loi Hoguet
2. Les modifications apportées par la loi Alur

#### **2) Le champ d'application de la loi**

1. Les personnes soumises à la loi Hoguet
2. Les personnes exclues de la loi Hoguet
3. Les opérations soumises à la réglementation

#### **3) Les instances professionnelles et disciplinaires**

1. Le Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilière
2. La Commission de Contrôle des Activités de Transaction et de Gestion Immobilières
3. La procédure disciplinaire

### **Partie 2 : Les conditions d'accès à la profession**

#### **1) Les statuts de l'immobilier**

1. L'agent immobilier indépendant
2. L'agent commercial ou mandataire
3. Le négociateur immobilier

SAS 2V177, 60 rue François I<sup>er</sup>, 75008 Paris, France  
948 447 065 R.C.S. Paris | Naf : 8559A

« Enregistré sous le numéro NDA 11756870575 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État » (article L.6352-12 du code du travail).  
(auprès du préfet de la région de : Île-de-France)

Site Internet : <https://2v177.com> | Mail : [contact@2v177.com](mailto:contact@2v177.com) | Tel : +33 7 53 28 48 06



## 2) L'obtention de la carte professionnelle

1. Les activités soumises à la carte professionnelle
2. Les conditions d'obtention
3. Les formalités
4. Les sanctions

## 3) Les démarches et formalités d'installation

## 4) L'habilitation des collaborateurs

### Partie 3 : Les conditions d'exercice de la profession

1. L'obligation de formation
2. L'obligation d'information
3. L'obligation de confidentialité
4. L'obligation de détenir un mandat
5. Le devoir de conseil
6. Les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
7. Les obligations relatives à la protection des données personnelles

### Partie 4 : Le mandat

#### 1) Les différents types de mandats

1. Le mandat de vente
2. Le mandat de recherche
3. Le mandat de location
4. Le mandat de gestion locative

#### 2) Le formalisme du mandat

1. Les conditions applicables à tout contrat
2. Les mentions obligatoires du mandat

#### 3) Le registre des mandats

SAS 2V177, 60 rue François I<sup>er</sup>, 75008 Paris, France  
948 447 065 R.C.S. Paris | Naf : 8559A

« Enregistré sous le numéro NDA 11756870575 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État » (article L.6352-12 du code du travail).  
(auprès du préfet de la région de : Île-de-France)

Site Internet : <https://2v177.com> | Mail : [contact@2v177.com](mailto:contact@2v177.com) | Tel : +33 7 53 28 48 06



#### 4) Cas particulier des contrats conclus hors établissement

1. La notion de démarchage ou vente hors établissement
2. Les obligations à respecter en cas de vente hors établissement

#### Partie 5 : Le code de déontologie

- Article 1er : Champ d'application
- Article 2 : Ethique professionnelle
- Article 3 : Respect des lois et règlements
- Article 4 : Compétence
- Article 5 : Organisation et gestion de l'entreprise
- Article 6 : Transparence
- Article 7 : Confidentialité
- Article 8 : Défense des intérêts en présence
- Article 9 : Conflit d'intérêts
- Article 10 : Confraternité
- Article 11 : Règlements et litiges
- Article 12 : Discipline

#### Partie 6 : La non-discrimination pour l'accès au logement

1. La notion de discrimination
2. La discrimination au logement
3. Comment louer sans discriminer ?

### Compétences

L'acquisition de compétences visé par la loi Alur comporte donc différentes thématiques dont nous verrons les contenus de chacune d'entre elles plus en détail ci-dessous.

La formation répond aux obligations de formations des agents immobiliers, mandataires et salariés des agences immobilières prévu par le décret n°2016-173 du février 2016 relatif à la formation des professionnels de l'immobilier.

La formation vise l'acquisition de connaissances nécessaires liées à l'exercice de la profession d'acteur immobilier ainsi que les différents marchés dans le domaine de l'immobilier.

SAS 2V177, 60 rue François I<sup>er</sup>, 75008 Paris, France  
948 447 065 R.C.S. Paris | Naf : 8559A

« Enregistré sous le numéro NDA 11756870575 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État » (article L.6352-12 du code du travail)  
(auprès du préfet de la région de : Île-de-France)

Site Internet : <https://2v177.com> | Mail : [contact@2v177.com](mailto:contact@2v177.com) | Tel : +33 7 53 28 48 06



## Aptitude

Cet apprentissage permet également aux apprenants de progresser à l'aide de la plateforme E-learning, grâce à son parcours de formation sur-mesure.

Au sein de son application e-learning, l'apprenant devra parcourir et approfondir toutes les compétences nécessaires, à l'aide d'outils mis à disposition afin de mettre en pratique son savoir-faire.

## Public visé :

Toute personne voulant acquérir des connaissances nécessaires liées à l'exercice de la profession d'acteur immobilier ainsi que les différents marchés dans le domaine de l'immobilier.

Aucune condition de diplôme est demandée.

Aucun niveau d'étude est demandé.

## Prérequis :

L'apprenant doit posséder un accès à une connexion internet et avoir un ordinateur, une tablette ou un téléphone portable.

## Bloc de compétences

Cette formation n'est pas accessible par bloc de compétences.

## Profil du formateur

Expérimenté au niveau du domaine juridique ou de l'immobilier.

Doit avoir validé un diplôme ou une certification équivalent de Niveau 4 qui équivaut à la nomenclature des diplômes par niveau.

## Débouchés

Être à jour de ses obligations continue pour le développement de compétences.

SAS 2V177, 60 rue François I<sup>er</sup>, 75008 Paris, France  
948 447 065 R.C.S. Paris | Naf : 8559A

« Enregistré sous le numéro NDA 11756870575 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État » (article L.6352-12 du code du travail).  
(auprès du préfet de la région de : Île-de-France)

Site Internet : <https://2v177.com> | Mail : [contact@2v177.com](mailto:contact@2v177.com) | Tel : +33 7 53 28 48 06



## Condition d'admissibilité

Un test de positionnement comportant 1 QCM de 10 questions.  
Un entretien oral individuel de motivation.

### Décision du responsable pédagogique :

Le dossier de chaque candidat est étudié par la commission pédagogique qui vous fera part de sa décision à l'issue de l'entretien.

## Lieu de la formation

Distanciel. LMS 2V177.

Espace de formation : <https://36457817.teachizy.fr/formations/loi-alur>

## Passerelles et Équivalences

Pas de passerelles. Pas d'équivalences.

## Suite de parcours :

Le professionnel de l'immobilier peut s'orienter dans le domaine du crédit s'il souhaite développer son champ de compétences. La formation IOBSP niveau 1 peut lui permettre de devenir courtier en crédit.

## Moyen pédagogique technique et d'encadrement :

Au moyen d'un accès e-learning, l'apprenant étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires à ses obligations de formation continue.

Le formateur met en pratique les méthodes expositives, interrogatives, démonstratives et actives, lors des classes virtuelles

Il apporte des apports techniques et pratiques, couplés avec des cas pratiques afin d'intégrer au mieux les nouvelles connaissances et compétences. Aussi, les apprenants sont invités à participer activement aux études de cas concrets, ateliers de travail, débats et mises en situation.

Debriefing individuel et collectif Exercices

Mise en situation. Cas pratique. Evaluation formative.

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque apprenant pour toute question, par mail à [contact@2v177.com](mailto:contact@2v177.com) ou au numéro 07.53.28.48.06

SAS 2V177, 60 rue François I<sup>er</sup>, 75008 Paris, France  
948 447 065 R.C.S. Paris | Naf : 8559A

« Enregistré sous le numéro NDA 11756870575 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État » (article L.6352-12 du code du travail).  
(auprès du préfet de la région de : Île-de-France)

Site Internet : <https://2v177.com> | Mail : [contact@2v177.com](mailto:contact@2v177.com) | Tel : +33 7 53 28 48 06



## Résultats attendus et Modalités d'évaluation

Dans le cadre d'une évaluation sommative et terminale, le contrôle des acquis portera sur un questionnaire de 10 questions au sein de la plateforme d'apprentissage, à chaque fin de thématique.

Cette évaluation impose une obligation de 80% de bonne réponse afin de valider chaque thématique de la formation.

SAS 2V177, 60 rue François I<sup>er</sup>, 75008 Paris, France  
948 447 065 R.C.S. Paris | Naf : 8559A

« Enregistré sous le numéro NDA 11756870575 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État » (article L.6352-12 du code du travail).  
(auprès du préfet de la région de : Île-de-France)

Site Internet : <https://2v177.com> | Mail : [contact@2v177.com](mailto:contact@2v177.com) | Tel : +33 7 53 28 48 06